

SEANCE DU 16/12/2019

Présents :

Mr GATELIER J-F.	Bourgmestre-Président ;
MM. LAMBERT B., DANVOYE D., VANDROMME A.	Bourgmestres ;
Mr BAYARD E.	Bourgmestre f.f.,
MM DELAUW S., SOBRY Ø. , CORDIER G., LECUT T., M ^{mes} MATHIEU V., SOTTIAUX C.,	
MM DOMER S., THIRY E., JACQUEMIN B., JASPART S., CROWET F., DEMEULDRE A.,	
PAQUET E., MONIN J-M. , M ^{me} MASSET M L., MM HIGNY A., MEUNIER J.	Conseillers ;
Mr PAROCHE D.,	Chef de zone f.f. ;
Mme MICHIELS M.	Secrétaire a.i.

LE CONSEIL DE POLICE,

SEANCE PUBLIQUE

Messieurs SOBRY et MONIN sont excusés.

Monsieur le Président demande l'urgence pour l'inscription de deux points supplémentaires en séance publique; à savoir « Approbation de la modification budgétaire numéro 2 par Monsieur le Gouverneur : information » et « Remplacement conseiller de police suppléant Beaumont : information ».

A l'unanimité, le Conseil accepte l'urgence.

1. Procès-verbal de la séance du 04/11/19.

Le procès-verbal de la séance du 04 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Convention de sécurité routière 2020.

La liste des dépenses prévues dans le cadre de la convention de sécurité routière 2020 est remise au Conseil. Ces dépenses sont inscrites au budget initial 2020

L'arrêté ministériel n'étant pas encore paru pour 2020, nous nous sommes basés sur le montant reçu en 2019; à savoir 633.079,66 €.

Il sera proposé au Collège dans le courant 2020, après approbation du budget par la Tutelle d'acquiescer :

- * le combi et véhicule proximité via le marché Fédéral ;
- * les caméras via le contrat cadre disponible ;
- * le cinémomètre auprès de la firme Polis-Service étant le distributeur exclusif des produits Sensys Gatso (seul cinémomètre compatible avec nos poteaux)

A l'unanimité, le Conseil marque son accord, sous réserve d'acceptation par les autorités fédérales de Tutelle du montant octroyé, concernant les achats dans le cadre de la convention de sécurité routière 2020.

3. Budget 2020.

Monsieur PICHRIST présente le budget 2020 et l'article 11.

Monsieur DELAUW s'interroge quant aux différences en dépenses de personnel.

Monsieur PICHRIST explique qu'il s'agit principalement des inconvénients du personnel opérationnel, le Collège étant soucieux de maîtriser les prestations supplémentaires et de week-end tout en préservant la sécurité citoyenne.

Monsieur le Président souligne que les heures supplémentaires doivent également être maîtrisées par les Chefs de service et précise que le crédit devra certainement être adapté via la modification budgétaire numéro 2.

Le comptable spécial fait part au Conseil que la modification budgétaire numéro 1 sera présentée en avril – mai.

Monsieur MONIN demande par mail s'il est possible de diminuer les dotations communales. Monsieur le Président rappelle que la volonté du Collège n'est pas de diminuer les dotations mais de les lisser jusqu'à la fin de la mandature.

Monsieur PICHRIST souligne la dangerosité de diminuer les dotations pour l'avenir.

Monsieur le Président remercie Monsieur PICHRIST et Madame CANIVET pour la réalisation de ce budget.

A l'unanimité, le Conseil adopte le budget ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2020.

4. Approbation de la modification du cadre opérationnel par Monsieur le Gouverneur.

La modification du cadre opérationnel a été approuvée par Monsieur le Gouverneur en date du 26 novembre 2019.

5. Présentation du Plan Zonal de Sécurité par le Chef de zone faisant fonction.

Monsieur LAMBERT quitte la séance.

Le Chef de zone faisant fonction présente les priorités, missions et visions du Plan Zonal de Sécurité 2020-2025. Ce dernier est actuellement en cours d'approbation.

Monsieur le Président remercie et félicite le 1^{er} CP PAROCHE pour la réalisation du Plan Zonal de Sécurité.

Il est fait part au Conseil que le Collège a décidé d'acheter des poteaux radar qui seront placés sur les voiries communales et non régionales.

6. Approbation de la modification budgétaire numéro 2 par Monsieur le Gouverneur.

La modification budgétaire numéro 2 a été approuvée par Monsieur le Gouverneur en date du 26 novembre 2019.

7. Remplacement d'un conseiller de police suppléant Beaumont.

Lors de la séance du Conseil communal du 26 novembre 2019, la commune de Beaumont a désigné un nouveau conseiller suppléant à Monsieur DELAUW.

Nous avons reçu un courrier de la Tutelle nous demandant d'informer le Conseil de police que cette décision ne pouvait être prise par le Conseil communal de Beaumont.

PAR LE CONSEIL,

La Secrétaire a.i.,

Le Bourgmestre,

MICHIELS M.

GATELIER J-F.